

## Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

### Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023
  - **DECIDE DE MODIFIER** le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023, il sera approuvé lors du prochain conseil municipal.
2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire
  - **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 28 prises d'acte.

### Intercommunalité

3. Convention de prestations de services relative à la modification simplifiée du PLU
  - **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de convention de prestations de services avec Lorient Agglomération visant à réaliser une modification simplifiée du PLU.
  - **AUTORISE** M. le maire à la signer.

ADOPTÉ: à 22 voix pour et 6 abstentions.

### Aménagement du territoire

4. Déclassement et désaffectation d'un délaissé de voirie au Baudry
  - **CONSTATE** la désaffectation de ce délaissé de voirie.
  - **PRONONCE** son déclassement du domaine public routier de la commune.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

5. Cession d'un délaissé de voirie au profit de M. Moreau Daniel
  - **APPROUVE** :
    - la cession à M. MOREAU Daniel ou la personne morale qu'il souhaitera lui voir substituer, de l'ancienne portion de voirie précitée, au montant de 3 900 € net vendeur.
    - la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur,
    - l'autorisation donnée au maire de signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude notariale de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

6. Servitude de réseau au profit d'ENEDIS sur la parcelle WV 198 au lieu-dit Er Dal Erhue

- **APPROUVE :**

- la cession à M. MOREAU Daniel ou la personne morale qu'il souhaitera lui voir substituer, de l'ancienne portion de voirie précitée, au montant de 3 900 € net vendeur.
- la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur,
- l'autorisation donnée au maire de signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude notariale de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

7. Cession de l'atelier relais n°3 au profit de la SCI Les Hérault

- **APPROUVE :**

- la division de la parcelle ZB 273 où sont implantés les ateliers relais en trois parcelles distinctes comprenant chacune un atelier, le parking et la butte enherbée attenants.
- la cession à la SCI LES HERAULTS de la future parcelle à extraire de la ZB 273 contenant l'atelier relais numéro 3 d'une surface de 240 m<sup>2</sup>, le parking et la butte enherbée attenants d'une contenance à affiner après bornage d'environ 150 m<sup>2</sup> au montant 220 000€ net vendeur, soit 264 000 € TTC (44 000 € de TVA à la charge de l'acquéreur).
- la prise en charge par la commune des frais de géomètre liés à la division de la parcelle ZB 273 en trois nouvelles parcelles correspondant à chacun des trois ateliers,
- la prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur,
- l'autorisation donnée au Maire de signer l'acte de division de parcelle du géomètre ainsi que l'acte notarié se rapportant à cette opération, en l'étude notariale de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ: à 22 voix pour et 6 contre.

8. Contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes "Ecowatt"

- **APPROUVE :**

- la division de la parcelle ZB 273 où sont implantés les ateliers relais en trois parcelles distinctes comprenant chacune un atelier, le parking et la butte enherbée attenants.
- la cession à la SCI LES HERAULTS de la future parcelle à extraire de la ZB 273 contenant l'atelier relais numéro 3 d'une surface de 240 m<sup>2</sup>, le parking et la butte enherbée attenants d'une contenance à affiner après bornage d'environ 150 m<sup>2</sup> au montant 220 000€ net vendeur, soit 264 000 € TTC (44 000 € de TVA à la charge de l'acquéreur).
- la prise en charge par la commune des frais de géomètre liés à la division de la parcelle ZB 273 en trois nouvelles parcelles correspondant à chacun des trois ateliers,
- la prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur,
- l'autorisation donnée au Maire de signer l'acte de division de parcelle du géomètre ainsi que l'acte notarié se rapportant à cette opération, en l'étude notariale de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ: à 22 voix pour et 6 contre.

## Finances et marchés

### 9. Convention de prestations réciproques avec le collège Saint Aubin

- **REJETE** le projet de convention de prestations réciproques avec le collège Saint-Aubin ; le bordereau est reporté à une séance ultérieure.

### 10. Restauration de registres d'état civil

- **APPROUVE** le programme 2024 de restauration des registres de l'état Civil ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental et de la DRAC.

ADOPTÉ : à 28 voix pour.

### 11. Adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle de 500 €.

ADOPTÉ: à 22 voix pour et 6 abstentions.

### 12. Participation aux frais de voyages scolaires pour l'année 2022/2023

- **DECIDE DE FIXER** pour l'année 2022-2023 la participation aux frais de voyage scolaire à 53 € par élève du primaire ou collège et résidant sur la commune. Cette participation est limitée à 2 fois au cours de la scolarité de l'élève.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

ADOPTÉ : à 28 voix pour.

### 13. Participation aux dépenses de fonctionnement pour les enfants de Languidic scolarisés à Baud

- **APPROUVE** le principe de participer, dans le cadre des contributions obligatoires prévues par la loi, aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées sous contrat extérieures à la commune pour les élèves de Languidic fréquentant ces écoles.
- **DECIDE DE FIXER** pour l'année 2022-2023 sa participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Baud à savoir :

- Classe élémentaire ULIS 353.84 € / élève

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget principal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de participations aux frais de fonctionnement.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

### 14. Travaux de voirie 2023 : demande de subvention au Conseil départemental

- **DECIDE DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

15. Admissions en non-valeurs et créances éteintes

- **DECIDE DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

16. Budget principal : Décision modificative n°1

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire suivante :
  - ° Budget principal : DM n°1.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.



Le Maire,

  
Laurent Duval

Affiché le : 22 septembre 2023